



CONSEIL GENERAL
BRETIGNY – SUR – MORRENS

Législature 2006-2011
PV no 7 -2008

Séance du 4 juin 2008 à 20h15

Présidence : Mme Francine Raymondon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière séance
3. Rapport de gestion de la Municipalité
4. Comptes communaux 2007
5. Règlement communal sur la gestion des déchets
6. Aménagement des lieux de ramassage des déchets
7. Elections
8. Informations de la Municipalité
9. Propositions individuelles
10. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 62 personnes
Présents : 48 personnes

La séance débute par 1 minute de silence en mémoire de feu M. Jules Racine, Membre du Conseil depuis plus de 30 ans.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté à l'unanimité.

3. Rapport de gestion de la Municipalité

Le rapport a été joint à la convocation de la séance aussi sa lecture n'est pas demandée par l'assemblée.

Le préavis de la commission de gestion est énoncé par M. Laurent Roy. Il est procédé au vote, le rapport de gestion est accepté à l'unanimité.

4. Comptes communaux 2007

M. Urs Lauper présente les comptes communaux de manière détaillée. Le total des charges et des produits pour 2007 est de CHF 2'646'075.52. En lieu est place d'une perte de CHF 414'600 au budget, le résultat d'exploitation se solde par des comptes équilibrés suite à la dissolution de réserves pour CHF 455'000.--.

La déviation la plus importante provient toujours de la facture sociale avec un dépassement de CHF 90'000.- ou 20% (CHF 530'000.- au lieu des CHF 440'000.- budgetés), M. Frank Bottini se demande si il y aurait possibilité de s'opposer à ces augmentations. Selon M. Urs Lauper des discussions ont bien lieu au sein des communes vaudoises, cependant le canton ne fait qu'appliquer la décision du grand conseil d'augmenter les participations des communes de 35 à 50% (participation atteinte en 2007).

Après lecture du rapport de la commission de gestion par M. Laurent Roy, il est procédé au vote. Les comptes sont acceptés avec 1 abstention.

5. Règlement communaux sur la gestion des déchets

Après avoir ouï le préavis Municipal énoncé par M. Laurent Chappuis ainsi que le rapport de la commission ad hoc, présenté par Mme Corinne Zuber, la discussion est ouverte.

L'estimation sur le rendement de la taxe se chiffre à CHF 62'000.- dès 2009, alors qu'aujourd'hui le coût de ramassage est de CHF 124'000.-. Seule la moitié du coût sera reportée sur les habitants cependant il est possible qu'un jour le canton impose des taxes universelles afin de limiter les disparités selon M. Laurent Chappuis.

M. Roger Amann doute de l'efficacité de la taxe forfaitaire (impôt) quant à l'incitation à trier les déchets. Il préférerait une solution forfaitaire couplée à une taxe au sac.

M. Eric Geiger pense que si la commune choisit une taxe forfaitaire, il serait judicieux de munir les Moloks de contrôle d'accès par badge pour en limiter les accès et faciliter la logistique. De plus, il relève que la taxe est inéquitable pour les retraités qui ont peu de déchets.

Selon M. Laurent Chappuis, les 111 communes du périmètre Valorsa ont pris position pour la taxe forfaitaire, mieux adaptée à nos communes. Echallens qui a introduit un système de taxe au sac, voit 100 tonnes d'ordures annuelles quitter sa commune. Le système Eco-Molok (avec accès par badge) coûte CHF 8'000.- à CHF 10'000.- supplémentaire par Molok. Le système est actuellement en test à Lavigny. Les couvercles pourraient être modifiés ultérieurement pour les équiper d'antennes GSM qui informeraient le transporteur si il y a lieu de vider les Moloks, cependant le camionneur n'est pas équipé pour gérer ces informations aujourd'hui.

Une benne à plastique se trouve à la déchetterie pour répondre à M. Marc Heuschkel qui souhaite des informations quant à la valorisation de cette matière. Vu son faible poids et son grand encombrement, les structures à mettre en place pour sa récupération sont onéreuses. Echallens qui perçoit plus de taxes avec son système a procédé à ces investissements.

M. Marc Tille s'inquiète de l'avenir de notre déchetterie. M. Laurent Chappuis l'informe qu'elle est contrôlée annuellement. Le canton pourrait nous imposer un jour un regroupement intercommunal (quelques discussions ont déjà eu lieu avec Bottens), cependant nous la garderons en fonction aussi longtemps que possible.

La présidente propose de procéder au vote en deux temps, soit de voter sur le règlement, puis de son annexe.

Le règlement est accepté avec 24 voix, 8 avis contraire et 7 abstentions.

L'annexe est acceptée avec 17 oui, 10 non et 12 abstentions.

6. Aménagement des lieux de ramassage des déchets

Après lecture des préavis municipaux et des rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances par respectivement MM. Chappuis, Gaillard et Pidoux, de nombreuses questions sont posées :

- L'avenir des containers privés,
- la raison de la centralisation des déchets sur 1 éco point plutôt que dans plusieurs endroits,
- les nuisances sonores engendrées aujourd'hui par le dépôt d'ordures (y.c. le verre) le samedi, le dimanche et la nuit,
- le nombre de 13 Moloks de 5'000 litres prévus
- le problème de l'incitation au tri des déchets
- le risque de devoir raccorder les cuves sur les eaux usées à moyen terme
- l'avenir des containers communaux dont le parc a été étendu récemment
- le coût de maintenance des Moloks

M. Laurent Chappuis précise que dans un premier temps le nombre de container baissera de 35 à 18, suite à la pose des Molok. Au futur la commune souhaiterait éliminer progressivement les containers restants. Aujourd'hui les habitants se déplacent déjà pour le carton, papier, verre, etc. au milieu du village. Il pense que cette habitude pourrait être étendue aux déchets ménagers. Les Moloks seront munis de serrure, aussi celui du verre pourrait par exemple être fermé pendant la nuit. Certaines communes sur le passage ont fermé, par des enclos, les accès aux Moloks Il ajoute que selon l'expérience d'Etagnières, le bruit est atténué par les Moloks. D'autre part, avec le règlement qui a été accepté précédemment, nous avons maintenant une base légale pour agir contre les contrevenants.

Le nombre de 13 Moloks de 5'000 litres nous laisserait une marge de manœuvre d'un Molok d'ordures ménagères pour le ramassage, cela nous permettrait également d'anticiper les besoins. Les derniers containers prêtés par le transporteur pourront lui être rendus.

Le temps de chargement sera diminué par deux avec les Moloks, nous devrions économiser jusqu'à CHF 10'000.—annuellement. Les sacs au prix de CHF 15.-/pièce sont à changer tous les 2-3 mois. Ces frais sont comptés.

Pour la Municipalité, il s'agit d'informer pour inciter au tri des déchets bien que selon les moyennes vaudoises, le taux de récupération dans nos communes est déjà élevé. Des panneaux seront posés sur les Moloks.

M. Eric Geiger suggère de partir sur la solution des Eco-Molok avec carte à puce, plus esthétique que les containers.

M. Arnold Ottonin précise que la commission ad hoc a sondé 10 communes, toutes ont des solutions différentes. Mais il pense que dans quelques années, toutes viendront à la solution des Moloks. Le Mont va en installer 300. Echallens empoisonnent le reste du district avec des déchets vagabonds. Les Moloks seront fermés le samedi soir et le dimanche, il aimerait que la commune étudie la solution de la carte à puce ainsi que de la décentralisation du site.

M. Bernhard Büchler propose à la commune de revenir à la prochaine séance avec un projet plus affiné quand aux emplacements et aux problèmes d'accès.

M. Marc Tille souhaite travailler sur un mode participatif, en proposant par exemple une séance d'information aux villageois.

M. Laurent Chappuis relève que le nombre d'avis divergents rend cette solution peu souhaitable. Cependant il prend note du souhait d'information.

Au vu des différentes interventions et propositions, la présidente, Mme Francine Raymondon, demande à l'assemblée de prendre position quant au renvoi du projet à la prochaine séance avec une séance d'information préalable. Cette solution est acceptée à la majorité par le Conseil.

Mme Corinne Zuber regrette la décision de l'assemblée, car ce projet était abouti, il avait été analysé avec toute l'attention voulue par la commission ad hoc.

Mme Laurence Bastide rappelle que si les habitants souhaitent être informés des projets communaux, ils doivent se déplacer au conseil général, il n'y a pas lieu d'organiser d'informations supplémentaires.

M. Arnold Ottonin regrette également le renvoi du projet et il est opposé à toute campagne de séduction.

7. Elections

Suite à la démission de Mme Marianne Chenux du conseil et de la commission des finances, M. Marc Heuschkel, actuel suppléant, devient membre et M. Yann Bastide est désigné suppléant de la commission des finances à la majorité.

8. Informations de la Municipalité

M. Pierre-Alain Marmillod

- ASICE : le collège sera fonctionnel en août 2008 avec à sa direction, M. Philippe Gaillard. Il comprendra 700 élèves et 75 enseignants. Un conseil d'établissement remplacera la commission scolaire à partir de janvier 2009, il sera formé d'une partie politique, civile, des parents (APE) et de l'école (directeur). Il sera formé au minimum de 12 personnes ou d'un multiple de 4 afin d'assurer un équilibre entre les 4 communes. La proposition de règlement du conseil sera soumise à l'ASICE.
- Urbanisme : Le plan directeur décidé par le Conseil d'Etat est présenté à la confédération.

M. Laurent Chappuis

- Le site Internet s'est étoffé de nombreuses images.
- Le prochain martelage du bois sera public (une info sera envoyée)
- La journée « coup de balais » a réuni 22 personnes sur les 50 inscrites, elle sera reconduite l'année prochaine.

9. Propositions individuelles

M. Marc Heuschkel soutenu par M. Jean-Daniel Cochard propose de poser un marquage (passage piéton) entre l'école et la grande salle car les automobilistes ne s'arrêtent pas à la vue des enfants. La Municipalité reprendra contact avec M. Krebs du service des routes, pour remédier à ce problème.

M. Marc Tille remercie la Municipalité pour le site internet et la journée coup de balais.

M. Yann Bastide s'interroge quand à l'avenir du chalet à « Tagada ». Il lui est répondu qu'il s'agit bien d'une propriété privée dont la commune a hérité, liée à un droit d'usufruit. Le chalet est très petit pour le transformer en refuge et si il est démoli, nous n'obtiendrons pas d'autorisation pour le reconstruire.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au contre-appel et la séance est levée à 22h35.

La Présidente

La secrétaire

Francine Raymondon

Christiane Bally